REÇU EN PREFECTURE
Le 28 novembre 2023
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20231109-D202806717I1-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 09 novembre 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :**

M. Romain VIENET **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°3 incluse), , M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pourvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2023/2023.06717
Rapport n°45 - Fonds Climat - Attribution de fonds de concours aux communes de Geneuille, Roche-lez-Beaupré et Miserey-Salines

Fonds Climat - Attribution de fonds de concours aux communes de Geneuille de Roche-lez-Beaupré et Miserey-Salines.

Présentation orale en séance

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 4	13/10/2023	Favorable
Bureau	26/10/2023	Favorable
Conseil de Communauté	09/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Fonds Climat »	Montant prévu au BP ou budget 2023 : **405 000 €** Montant de l'opération : **206 931 €**

Résumé :
Le présent rapport a pour objet l'attribution d'aides financières au titre du « fonds Climat » pour les communes de :
Geneuille :
- 60 000 € pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne poste,
- 60 000 € pour la création d'une chaudière bois et réseau de chaleur,

Roche-lez-Beaupré : 50 742 € pour l'installation d'une chaudière granulé bois et réseau de chaleur.
Miserey-Salines : 36 189 € pour la désimperméablisation de la cour d'école

I. Geneuille : rénovation énergétique du Relais du Lavoir : (axes 3 ; 4 ; 2)

A/ Rénovation thermique du bâtiment (axe 3)

La commune de Geneuille bénéficie de l'appui d'un Conseiller en Energie Partagé et du service d'Aide aux communes de GBM.

A la suite d'un incendie, le bâtiment de l'ancienne poste, très endommagé, est resté inoccupé quelques années. Après avoir mené plusieurs études et travaux d'urgence (mise en place d'une nouvelle couverture), l'actuelle municipalité, assistée de GBM, a lancé en 2021 une consultation de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment, afin de valoriser ce patrimoine bâti au cœur du centre ancien.

Le programme porte sur la création d'un établissement recevant du public en rez-de-chaussée et sur la réhabilitation et la création de logements à l'étage.
La commune envisage une rénovation énergétique du bâtiment. Ce projet s'inscrit dans la volonté communale d'effectuer des rénovations énergétiques qui correspondent aux critères Effilogis Performance.
En plus de la rénovation énergétique, le bâtiment situé au 2 rue Maupommet abritera 4 logements, une micro-crèche (privée) et un cabinet pour une sage-femme en profession libérale. Le local dédié à la crèche permettra à la commune de répondre aux besoins des habitants dans le domaine de la petite enfance.

Plan de financement prévisionnel établi par la commune :

Montant total du projet global incluant la rénovation énergétique et pose de panneaux solaires :	1 175 964,82 € HT

Montants des financements sollicités par la commune :

Aide Régionale EFFILOGIS	150 000,00 €
Etat (DETR)	260 000,00 €
Département	100 000,00 €
Syded + GBM « Fonds Climat »/Agence de l'eau	138 000,00 €
Autofinancement	527 964,83 €
Total subventions demandées :	**648 000,00 €**
Reste à charge de la commune (reste à charge/total projet)	**527 964,82 €**

Les caractéristiques des travaux sont conformes aux conditions d'éligibilité du Fonds Climat pour l'axe 3.
L'assiette éligible de GBM pour le calcul de la subvention est **identique à l'assiette Effilogis.**

Assiette éligible	**428 571,43 €**	Taux communal applicable **31,30 %**

Travaux	Assiettes éligibles GBM	Montant	Montants d'aide GBM
Axe 3 – Rénovation performante et confort d'été des bâtiments communaux	428 571,43 € X 31,30 %	134 142,86 €	**Plafond 60 000,00 €**
		Montant de l'aide de GBM	**60 000,00 €**

Le reste à charge de la commune avec l'aide de GBM est de 467 964,82 € soit 39,79 %.

Conformément au cadre d'application du fonds « Fonds Climat » axe 3, la commune de Geneuille peut bénéficier d'un fonds de concours de **60 000 €** pour ce projet.

Le montant accordé par l'instance délibérante constitue un plafond et pourra être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes, et des justificatifs de versement des subventions perçues et factures justificatives pour l'opération.

La commune doit inscrire les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par l'opération dans le dispositif de mutualisation et de vente des CEE de GBM.

B/ Création d'une chaufferie bois et réseau technique de chaleur (Axe 4)

La commune s'engage dans une démarche d'optimisation de leur consommation d'énergie. Elle souhaite mettre en place une chaufferie bois avec un réseau technique de chaleur associé. Au total, le réseau technique alimentera six bâtiments communaux : les trois bâtiments scolaires de la commune, l'ancien presbytère, le gymnase et le relais du lavoir (bâtiment de l'ancienne poste).

Plan de financement prévisionnel établi par la commune

Montant total du projet de création d'une chaufferie bois et réseau technique de chaleur :	**534 488,40 € HT**

Montants des financements sollicités par la commune :

Aide DEPARTEMENT	60 000,00 €
Etat (DETR)	160 346,52 €
SYDED	90 000,00 €
CAF	16 967,50 €
GBM	60 000,00 €
ADEME	10 906,00 €
Autofinancement	136 268,23 €
Total subventions demandées :	**398 220,17 €**
Reste à charge de la commune (reste à charge/total projet)	**136 268,23 €**

Les caractéristiques des travaux sont conformes aux conditions d'éligibilité du Fonds Climat pour l'axe 4.

Assiette éligible :	**502 395,82 €**	Taux communal applicable **31,30 %**

Travaux	**Assiettes éligibles GBM**	**Montant**	**Montants d'aide GBM**
Axe 4 – Installation d'énergies renouvelables	502 395,82 € X 31,30 %	157 249,89 €	Plafond 60 000,00 €
		Montant de l'aide de GBM	**60 000,00 €**

Reste à charge de la commune avec l'aide de GBM est de 136 268,23 € soit 25,50 %

Conformément au cadre d'application du fonds « Fonds Climat » axe 3, la commune de Geneuille peut bénéficier d'un fonds de concours de **60 000 €** pour ce projet.

Le montant accordé par l'instance délibérante constitue un plafond et pourra être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes, et des justificatifs de versements des subventions perçues et factures justificatives pour l'opération.

II. Roche-Lez-Beaupré : Installation d'une chaudière automatique au bois énergie <150Kw au 3 et 3 bis rue de l'Eglise (Axe 4).

La commune de Roche-lez-Beaupré bénéficie de l'appui d'un Conseiller en Energie Partagé et du service d'Aides aux communes de GBM.

La commune de Roche-lez-Beaupré souhaite créer une chaufferie au granulé de bois avec réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments sur la commune.
Cette chaufferie accueillera une chaudière automatique aux granulés de bois d'environ 90 kw avec apport/secours au gaz naturel de 120 kw environ. La chaufferie et le silo de stockage du combustible seront créés dans le sous-sol de l'école Monnot. La chaufferie alimentera 4 bâtiments communaux : les trois bâtiments du groupe scolaire et une ferme réhabilitée en logement dans le futur. La longueur du réseau extérieur est estimée à 150 m.

Plan de financement prévisionnel établi par la commune

Montant total du projet d'installation d'une chaudière automatique au bois énergie <150Kw :	**269 657 € HT**

Montants des financements sollicités par la commune :

Aide DEPARTEMENT	60 000,00 €
Etat (DETR)	47 174,23 €
Région (Chaufferie Bois)	29 403,67 €
Région (aide réseau)	24 531,15 €
GBM	10 000,00 €
ADEME	3 868,20 €
Autofinancement	104 679,75 €
Total subventions demandées :	**164 977,25 €**
Reste à charge de la commune (reste à charge/total projet)	**104 679,75 € Soit 38,82 %**

Les caractéristiques des travaux sont conformes aux conditions d'éligibilité du Fonds Climat pour l'axe 4.

Assiette éligible :	**269 657 €**	Taux communal applicable **25 %**

Travaux	Assiettes éligibles GBM	Montant	Montants d'aide GBM
Axe 4 – Installation d'énergies renouvelables	269 657 € X 25 %	115 682,91 €	**Plafond à 60 000 €**
Montant de l'aide de GBM (recalculée afin que la commune finance 20 % en reste à charge) :			**50 742 €**

Reste à charge de la commune avec l'aide de GBM est de 53 937,75 € soit 20 %

Conformément au cadre d'application du fonds « Fonds Climat » axe 4, la commune de Roche-lez-Beaupré peut bénéficier d'un fonds de concours de **50 742 €** pour ce projet.

Le montant accordé par l'instance délibérante constitue un plafond et pourra être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes, et des justificatifs de versement des subventions perçues et factures justificatives pour l'opération.

III. Miserey-Salines : Désimperméabilisation de la cours d'école (Axe 2)

La cour de l'école primaire de Miserey-Salines, initialement composée principalement d'un enrobé noir et de peu de verdure, constitue un ilot de chaleur.
La cour sera agrandie et la clôture sera déplacée afin de redonner un espace supplémentaire végétalisé aux enfants.
Afin de réduire la température l'été, la commune souhaite remplacer le sol existant par un revêtement en enrobé poreux de couleur clair sur 5 cm d'épaisseur, des espaces verts et du gravier. Les zones vertes seront plantées pour apporter de la fraicheur, des zones d'ombre et de la nature.
Une cuve sera installée pour récupérer l'eau de pluie.
Un parcours d'agilité sera par ailleurs mis en place avec un sol amortissant en copeaux et des jeux tracés au sol. L'espace sport sera déplacé et un mur pare-ballon sera construit pour le basket.
Par ailleurs une zone pédagogique avec jardinage et un robinet d'eau potable sera construite.

Ce projet de désimperméabilisation de la cour d'école est éligible à l'axe 2 du « Fonds Climat » de Grand Besançon Métropole – Action 3. « Adaptation au changement climatique par la nature » ; et l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie est éligible à l'axe 2 du fonds – volet 4 « Protection des ressources ».
Les dépenses relatives aux jeux sont inéligibles : seules les aires de jeux publiques sont éligibles au fonds (axe 1).

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du fonds, le projet présenté doit respecter 2 des 5 critères d'éligibilité décrits dans le fonds. Si le nombre de critères remplis est supérieur à 2, le taux de financement peut être bonifié de 10 %. Le projet de la commune de Miserey-Salines répond à 3 critères sur 5 (réemploi de matériaux, création d'espace vert, réutilisation des terres sur place): il est par conséquent éligible et bénéficie d'une bonification de 10 % du taux de financement applicable à la commune (25 %), **soit un taux de 35 %.**

Plan de financement prévisionnel établi par la commune :

Montant total du projet de désimperméabilisation de la cour d'école et récupérateur d'eau de pluie :	**159 000 € HT**

Montants des financements sollicités par la commune :

Etat (DETR)	47 174,23 €
GBM	37 500,00 €
Autofinancement	74 325,77 €
Total subventions demandées :	**84 674,23 €**
Reste à charge de la commune (reste à charge/total projet)	**74 325,77 €**

Les caractéristiques des travaux sont conformes aux conditions d'éligibilité du Fonds Climat pour les axes 1 et 2.

Assiette éligible :	**103 399 €**	**Taux communal applicable 25 % + 10 %**

Travaux	Assiettes éligibles GBM	Montant	Montants d'aide GBM
Axe 1 – Récupérateur d'eau de pluie	541 € x 35 %	189 €	189 €
Axe 2 – Désimperméabilisation de la cour d'école	102 858 € X 35 %	36 000 €	36 000 €
		Montant de l'aide de GBM	**36 189 € Soit 35 %**

Le reste à charge de la commune avec l'aide de GBM est de 75 636,77 € soit 47 %

Conformément au cadre d'application du fonds « Fonds Climat » axes 1 et 2, la commune de Miserey-Salines peut bénéficier d'un fonds de concours de **36 189 €** pour ce projet.

Le montant accordé par l'instance délibérante constitue un plafond et pourra être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes, et des justificatifs de versement des subventions perçues et factures justificatives pour l'opération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du projet des communes de Geneuille, Roche-lez-Beaupré, et Miserey-Salines,**

- **se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 120 000 € à la commune de Geneuille, pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne poste le Relais du Lavoir et la création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,**

- **se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 50 742 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour la création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,**

- **se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 36 189 € à la commune de Miserey-Salines pour la désimperméabilisation de sa cour d'école,**

- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon